

COMMUNE D'ESCHERT
CANTON DE BERNE

PLAN DE QUARTIER N°1

"Les Vergers sous le Village" avec modifications du plan de zones

Plan de quartier n°1a

Le plan de quartier n°1 comprend :

- le plan de quartier n°1a
- le règlement de quartier n°1b

SITUATION 1:500

AUTEUR DU PROJET

ATB SOCIETE ANONYME
INGENIEURS-CONSEILS SIA-USIC
R. INDUSTRIELLE 15 2740 MOUTIER
TEL. 032/493.23.31 FAX. 032/493.42.04
PLAN N° 1449/1

DATE Octobre 1991 cb
REVIS. Octobre 1994 br
REVIS. Juin 1995 yc
REVIS. 06.02.2001 nr

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION

PROCEDURE DE PARTICIPATION (art. 58 LC)

Publication dans la Feuille officielle du 9 novembre 1991
Dépôt public du plan du 9.11.1991 au 8.12.1991
Séance d'information du 12 novembre 1991

EXAMEN PREALABLE (art. 59 LC) du 21 janvier 1994

Publication dans la Feuille officielle du 13.07.1994 au 10.52
Dépôt public du plan du 02.08.94 au 31.08.94
Séance de conciliation 29.06.95
Oppositions liquidées le 29.06.95
Oppositions non-liquidées le -
Réserves de droit -

DECIDE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, le 14.09.1995

Le Maire

La Secrétaire

DECIDE PAR L'ASSEMBLEE MUNICIPALE, le 14.9.1994 5

Par 26 oui
6 non

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Président

La Secrétaire

La secrétaire municipale certifie exactes les indications ci-dessus

Eschert, le 23.02.01

APPROUVE par l'Office des affaires
communales et de l'organisation du
territoire le 24.02.2001

La Secrétaire

APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES
ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

LEGENDE

● ● ● ● ● Champ d'application du plan de quartier avec extension du plan de zones
(la parcelle no. 639 est déjà partiellement en zone)

EMPRISE D'IMPLANTATION

- ⑤ Emprise d'implantation 1-6 pour bâtiments principaux
- Surfaces de jeux
- Orientation des faltes

ALIGNEMENTS

- Limite de la zone de protection du ruisseau (art. 39 RC)

PLANTATIONS

- Plantations avec arbre à mi-tiges (nombre et emplacement fixe)

EQUIPEMENT GENERAL

- Adaptation de la route du Creux
- Route de desserte, revêtement bitumineux, niveaux projet à titre indicatif
- Elément modérateur, revêtement bitumineux différencié
- Place de retournement, revêtement pavé
- Passage public en faveur des piétons
- Surfaces pour places de parc publiques, accès aux emprises d'implantation et aux plantations
- Canalisation des eaux résiduaires existantes
- Canalisation des eaux résiduaires existantes, supprimée
- Canalisation des eaux pluviales et parasites existantes
- Canalisation des eaux pluviales et parasites existantes, supprimée
- Conduite d'eau potable existante
- Accès vicinal, revêtement bitumineux
- Chemin vicinal, revêtement groisé

EQUIPEMENT DE DETAIL

- Canalisation des eaux résiduaires
- Canalisation des eaux pluviales et parasites
- B.R. Bassin de rétention des eaux pluviales et parasites, emplacement à titre indicatif
- Conduite d'eau potable avec hydrant (Hy.)

A TITRE INDICATIF

- Lisière des plantations le long du ruisseau, selon relevés

Ausleih exempl

